

NOUMEA

15 rue de Verdun, centre-ville
Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Le Vendredi de 8h00 à 12h00

KONE

44 lotissement Les Cassis, voie principale – Pont Blanc
Tél : (687) 42 68 20 / Fax : (687) 42 53 15 / Mail : kne@cci.nc
Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00

Société civile

Liste des documents à fournir



Formalités Ridet

- 1 exemplaire du formulaire vert d'immatriculation (RID M2D) rempli et signé par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir, dans ce cas fournir le pouvoir).



Formalités RCS

- 2 exemplaires du formulaire jaune d'immatriculation, remplis et signés par un représentant légal (ou une personne ayant un pouvoir ; dans ce cas fournir le pouvoir).

CONCERNANT LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE :

- Un exemplaire original des statuts, signés, datés et enregistrés (le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires des statuts),
- Si cela n'a pas été fait dans les statuts, un exemplaire original de l'acte séparé de nomination du ou des représentants légaux,
- Un exemplaire du journal d'annonces légales (la page entière sur laquelle figure l'annonce, ne pas découper l'annonce).
- Une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise (bail, quittance EEC, facture de téléphone...)
- La fiche DBE (Document relatif aux bénéficiaires effectifs)

CONCERNANT LES ASSOCIES, GÉRANTS OU DIRIGEANTS :

- Un extrait de naissance (de moins de 3 mois) **ou** une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport valide (attention le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité).
- Si le gérant de nationalité étrangère et s'il est domicilié en Nouvelle-Calédonie : une copie (recto verso) de la carte de séjour en cours de validité.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (fournie par le CFE).

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Si c'est une location gérance :

- Le contrat de location gérance **enregistré** (original)
- Le journal d'annonces légales (la page entière du journal)

Si c'est un achat/vente de fonds de commerce :

- L'acte de vente **enregistré** (original).
- Le journal d'annonces légales (la page du journal)

Frais d'inscription réglementaire

- **7 050 XPF** → chèque à l'ordre du « RCS-DAE » (pas de paiement en espèces possible)

Frais d'assistance CCI

- Obligatoire dès lors que le dossier est déposé au CFE qui consiste à une assistance physique sans RDV pour aider au remplissage, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers en retour des organismes.
- **8 500 XPF** → chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou espèces

Formalités DSF

A déposer obligatoirement dans les 30 jours de la constitution soit aux Services Fiscaux soit à la CCI.

- 1 déclaration d'existence
- 1 copie des statuts enregistrés
- 1 Extrait Kbis
- 1 Avis Ridet